

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 6 juillet 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous.

RÉS.01.07.15

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR PIERRE-YVES LÉVESQUE** soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Cap-Chat pour les quatre prochains mois.

ADOPTÉ

RÉS. 02.07.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 23.c) Appui demande d'autorisation à la CPTAQ / M. Claude Savard.
- 23.d) Autoriser affichage de poste – Directeur des travaux publics.
- 23.e) Autoriser budget de 6 000.\$ - Procédures administratives – Embauche
Directeur des Travaux publics – Surplus acc.

Et en y retirant le point ci-dessous :

- 6. Autoriser inscriptions et déplacements – Congrès 2015 de la FQM – Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.03.07.15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er}, 17 ET 29 JUIN 2015

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX** des séances extraordinaires du 17 et 29 juin 2015 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de juin.

RÉS.04.07.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6310 à #6341** ainsi que **#28582 à #28646**, pour un montant total de **375 040.90\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2015

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 juin 2015 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

AUTORISER INSCRIPTIONS ET DÉPLACEMENTS – CONGRÈS 2015 DE LA FQM – BUDGET RÉG.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

RÉS.05.07.15

MANDATER PROCUREUR POUR COLLECTION D'ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES 2014 / ± 15 000.\$ - Me JEAN-FRANÇOIS ROY

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, procureur à Sainte-Anne-des-Monts, pour effectuer la **perception des arrérages de taxes foncières de l'année 2014**, et ce, pour un montant approximatif de **± 15 000.\$**.

ADOPTÉ

RÉS.06.07.15

AUTORISER SUBVENTION CORP. DÉVELOPPEMENT DE CAP-CHAT 2001 / 5 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **aide financière de l'ordre de cinq mille dollars (5 000.\$)** à la **Corporation de Développement de Cap-Chat** dans le but de venir en aide à la **relance de l'usine du Groupe Lebel de Cap-Chat**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.07.07.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION / ATELIERS LÉOPOLD DESROSIERS INC. – 1 502.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#33912 du 18-06-2015) de les « **Ateliers Léopold Desrosiers Inc.** », au montant de **1 502.\$ + taxes**, relative à l'achat de panneaux de signalisation; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.08.07.15

ACCEPTER DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Gagné, directeur des travaux publics à la Ville de Cap-Chat, a déposé aux membres du Conseil municipal une lettre relative à son avis de départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de départ à la retraite de M. Gagné mentionne qu'il quittera ses fonctions le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu d'**ACCEPTER** l'**avis de départ à la retraite de M. Jean-Guy Gagné, Directeur des travaux publics de la Ville de Cap-Chat**, qui prendra effet le **31 décembre 2015**.

ADOPTÉ

RÉS.09.07.15

AUTORISER ACHAT DE TUYAUX POUR PONCEAUX / EMCO CORPORATION – 2 731.01\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat de tuyaux pour ponceaux** (soumission du 10-06-2015) de la Cie Emco Corporation, pour un montant total de **2 731.01\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.10.07.15

AUTORISER L’AFFICHAGE ET LA VENTE DE MATÉRIEL EXCÉDENTAIRE

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **vente du matériel excédentaire** mentionné au tableau daté du 6 juillet 2015, et ce, par voie d’affichage local, selon les coûts mentionnés audit tableau + les taxes applicables.

ADOPTÉ

RÉS.11.07.15

APPUI À LA PRÉSENTATION D’UNE DÉROGATION RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU’un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d’un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d’eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d’eau potable lorsqu’elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l’étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d’eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d’une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu’ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU’il est de l’intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d’eau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu’elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l’Honorable ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉ

RÉS.12.07.15

REFUSER LE SERVICE DE REMPLISSAGE DES PISCINES

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **REFUSE** de permettre le **service de remplissage des piscines** à tout citoyen situé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

RÉS.13.07.15

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE – M. FRANÇOIS SERGERIE

Suite au rapport daté du 8 juin 2015 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal L'Avantage gaspésien en date du 17 juin 2015;

Suite à la consultation publique tenue le 6 juillet 2015 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 12 Sous-Le-Cap à Cap-Chat, lots 66 25-9 et P 66 25-12, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Rb.11), à savoir :

-D'autoriser que l'avant-toit d'un garage existant implanté depuis 1980 soit à une distance de 0,46 mètre de la limite de propriété latérale Est, au lieu de la distance minimale de 0,60 mètre tel que prescrite, soit un empiètement supplémentaire de 0,14 mètre. L'avant-toit comprend le revêtement du toit en tôle et a une largeur de 0,29 mètre.

Il est, de plus, résolu que cette **demande de dérogation mineure soit accordée CONDITIONNELLEMENT** au respect de la recommandation suivante :

-La fenêtre sur le côté Est du garage devra demeurer barricadée en permanence afin de se conformer aux exigences du Code civil en matière de droit de vue.

ADOPTÉ

RÉS.14.07.15

AUTORISER ACHAT ET INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE – RUE DU BOCAGE / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat et l'installation d'un lampadaire au **DEL** à proximité du 4, rue du Bocage; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district # 4, **RICHARD ÉMOND**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement concernant les chiens** en remplacement du Règlement 243-99 et de ses amendements. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.16.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES FAUSSES ALARMES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district # 6, **LOUIS-SEIZE SERGERIE**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement sur la gestion des fausses alarmes** en remplacement du Règlement 245-98 et de ses amendements. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.17.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX
COMMERÇANTS ITINÉRANTS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district # 2, **RÉGIS SOUCY**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants** en remplacement du Règlement 246-98 et de ses amendements. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.18.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES
MARCHANDS DE CHIENS, LES MARCHANDS DE BRIC-À-BRAC OU D'EFFETS
D'OCCASION, LES PRÊTEURS SUR GAGES ET SUR LA VENTE DE CERTAINS
ARTICLES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district # 3, **SIMON LANDRY**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement abrogeant le Règlement 247-98 sur les marchands de chiens, les marchands de bric-à-brac ou d'effets d'occasion, les prêteurs sur gages et sur la vente de certains articles**. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.19.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district # 2, **RÉGIS SOUCY**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement concernant la sécurité incendie** en remplacement du Règlement 058-2005 et de ses amendements. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.20.07.15

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE
BON ORDRE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller du district #1, **PIERRE-YVES LÉVESQUE**, qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un **Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre** en remplacement des Règlements 242-1998 et 244-1998 et de ses amendements. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du Conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

ADOPTÉ

RÉS.21.07.15

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL / ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QU'une entente sur les conditions de travail des pompiers et officiers du Service incendie et la Ville de Cap-Chat est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est valide pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le maire et le directeur général-greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente sur les conditions de travail intervenue entre les parties.

ADOPTÉ

RÉS.22.07.15

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR PEINTURE DE LA TOITURE DE L'ARÉNA

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite concernant les travaux de peinture à la toiture de l'aréna (Centre sportif Claude-Jourdain).

ADOPTÉ

RÉS.23.07.15

APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / M. CLAUDE SAVARD

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de M. Claude Savard (lot 62-10 Ptie, du Rang Un, Canton Romieu, zone M-29), visant à régulariser l'empiètement du bâtiment commercial en zone agricole à l'usage commercial.

Il est, de plus, résolu que le bâtiment étant construit et utilisé à des fins commerciales depuis 1982, puis agrandi en 1994, aucun espace équivalent n'existe dans la municipalité.

Ledit projet est conforme au Règlement de zonage 068-2006 quant aux fins visées par la demande.

ADOPTÉ

RÉS.24.07.15

AUTORISER AFFICHAGE DE POSTE - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du Directeur des travaux publics, le 31 décembre 2015 (résolution no.08.07.15);

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat de combler le poste de Directeur des travaux publics qui deviendra vacant à la suite du départ à la retraite de M. Jean-Guy Gagné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à la préparation de l'offre d'emploi d'un **DIRECTEUR DE TRAVAUX PUBLICS**, aux affichages requis, à la tenue des examens et entrevues ainsi qu'à la sélection de l'employé.

ADOPTÉ

RÉS.25.07.15

AUTORISER UN BUDGET DE 6 000.\$ - POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS / SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** une dépense de l'ordre de six mille dollars (6 000.\$), si nécessaire, servant aux **procédures administratives pour l'embauche d'un Directeur de travaux publics**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h35 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER